L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 72, rue ce Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 4 JUILLET 1884.

DEMANDES.

UNE demoiselle parfaitement française désire donner des leçons de français et de piano, soit privées, ou dans une institution. S'adresser au bureau de l'ABEILLE, à l'adresse "Parisienne".

30 juin—10f

Grocerie et Buvette à vendre—Le pre[neur] préférera vendre en exploitant seul, à un prix raisonnable. S'adresser à H. J. Smith, à Covington, ou à A. Thomson, 28 rue Nouth Peter, Nlle-Orléans." 29juin—6f

SPECTACLES BALS, &c

Théâtre-Pavillon de Faranta,

COIN BOURBON ET ORLEANS.

LE MEILLEUR SPECTACLE A 10 CTS QUI EXISTE DANS LE SUD.

Le seul lieu d'amusement de fre chisse qui soit en ce moment ouvert dans la ville de la Nlle-Orléans.

M. ET Mme E. R. DALTON

Dans le drame romantique,

FANCHON, THE CRICKET,

Secondé par une troupe dramatique tout-à-fait nouvelle.

DERNIERE SEMAINE DE

MENDOZA et VICTORIA, les comètes de l'air.

Le tout pour 10 sous. 1er juil—

AVIS LEGAL.

AVIS publié est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, la ville de la Nlle-Orléans s'adressera à la Législature, maintenant en session, pour obtenir le vote des lois suivantes:

1. Une loi pour amender la loi No 96 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'assemblage des propriétés foncières, des biens mobiliers, des capitaux et fonds engagés dans les affaires, dans la ville de la Nlle-Orléans et relative à donner au Conseil de ville le droit de contrôler les retours faits par les contribuables et d'en contester l'exactitude.

2. Une loi pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés assujetties comme "grevées d'impôts" et sur lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix ans; pour régler les dites ventes et ordonner que le produit en soit appliqué à l'extinction proportionnelle de la dette flottante de la Nlle-Orléans.

6 juin—au 10 juil

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour le passage d'une loi donnant un pouvoir aux deux jurés judiciaires de la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement ou à la date prochaine, prescrivant leur devoir, le devoir du dit officier et réglant ses émoluments.

28 mai—5f en 30j

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1883.

"Messieurs: Mon père souffrait beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans ou moins, quand autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a sinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous laisse, messieurs, juger si position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons insupportables et me rendait, à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE D'AYER au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire la longue journée de travail, quoique j'aie soixante-treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis que c'est en prenant votre remède. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement, HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J.C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de piano, Nappes et Serviettes de damas.

Mesdames qui ne babinet, toutes largeurs.

BEAU BAS SOIE pour dames, couleurs assorties

BAS Balbrigan —CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles!

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, arrivées par importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous de coût d'importation.

On peut les examiner sur no comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,

30 mars—3m Rue du Canal, 141, coin Bourbon.

Mme HONORÉ, sage-femme, et médecin, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle connaît parfaitement toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, la fièvre puerpérale. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec ou sans traitement et à des prix en rapport avec la position. Visible à toute heure. Exemption prof[essionn] depuis 25 ans, elle se recommande [au] public 16 déc—1

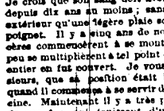

Bandages Herniatres, Brocelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

W. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

Mars—3m—$4

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Bosley Dominique — Dumarest Claude?
Bonds J B — Doléac Furnia
Bonneaune Hippolyte — Fondaul Françoi
Lamat — Fanvel Stéphane
Baby Jacques — Guitard Joseph
Carlotta Michel — Gonjon Léon Marie
Chastantier Henoré — Harley Jacques?
Cavalier Georges — Le Horiy Jacques
Castelan François — Lahargy (Jean)
Cornille Vve. née Amoni — Lovenseer
Canet Jeanne — Mourret Jean B
Chevrie Henri — Pain de Rennesure
Denis Rebeane — Roques François
Duthoil Mme — Taquet Vve. née Allesse
Devenez Joséphine — Tréhaut Antoine
Dervine Jean — Voguet Joseph
Deconnet Théodore — Valmenier-Terriet de Chemeulan
Debenjamin Mme — 15 mai 1884.
Arcuy Charles — Grand Mme A
Alexis Yvenée Rignet — Giraud Mlle Angèle
Coste Lucien, héritiers de — Gassiaud Jean Pierre
Congot Jean Baptiste — Lagrange Jeanne Marie
Dumas Pierre — Lavs Arthur
Dumas Edouard — Pasquet Jean Baptiste
Dubor François — Pasquet-a Angèle
Dumont Charles — Picard P A
Dastugue Joseph Eugène Antoine — Pons Frank
Desoto Louis — Prando Jean Bruno
Desjarex Charles? — Rogotine Mme veuve
Duplessis Albert — Ringé Alphonse et
Desmarais Gabriel — Rondeau
Girardi Charles — Sailor Charles
Guérin femme Lebon — Sahuque Jean Urbain
Girand Dlle Fortunée — Semblé Louis
Gois — Sénac Baptiste
Serpentini Jules Fran

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les cinquièmes doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très distinctement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Bureau par Postal Note à l'ordre de l'Adams Express, chargé de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées et mises à la poste par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les [illegible] de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire [illegible] mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.,

LA S.L.

QUE TOUT

—LE—

MONDE

SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ne un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 JUILLET 1884,

—

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

—DE—

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

—DE—

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, est	$75,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	5,000, ...	10,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
200 Lots de ...	100, ...	20,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000
1,967 Lots se montant à		$265,500

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $75,000, est..... $6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $25,000, est..... 4,500

1,967 Lots se montant à..... $265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les cinquièmes doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très distinctement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Bureau par Postal Note à l'ordre de l'Adams Express, chargé de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées et mises à la poste par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les [illegible] de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire [illegible] mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.,

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Placide Carrière vs Joseph B. Crochet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9687—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 5 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terre mesurant seize pieds de face à la rue Colombus sur une profondeur de cent cinquante sept pieds. Le dit lot étant désigné par le numéro vingt-six, dans l'îlot No 696, borné par les rues Colombus, Kerlerec, Roman et Prieur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 juin—10, 17, 24—1, 8, 12 juil.

John Trisconi versus la succession de John Seaman (ou Seamlon).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,279—Etat de la Louisiane—Ordre à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-dessus désignés, le SAMEDI, 5 juillet 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ayon toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Milneburg, dans la paroisse d'Orléans. Troisième District de cette ville. Etant une partie du lot numéro six de l'îlot numéro cent soixante-trois sur un plan de Milneburg, et formé une ligne de dix pieds de Colomb's et Français et mesure trente pieds de face à la rue Colomb's sur une profondeur et façade à la rue Français de cent trente pieds de profondeur.

Acquise le 13 juillet 1868. Titre enregistré livre 95 fol. 243.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 juin—10 17 24 juil 1 8 12

Mme Anna Oser, Veuve de William Oser vs. George Fonché.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-dessous désignés, MARDI, 8 juillet 1884, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine bâtisse en bois, en usage dernièrement comme restaurant et café, située sur le Chemin acquilié au West End, Lac Pontchartrain, et connue comme Maison Faichoux. La dite bâtisse sera vendue sur les lieux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—12,19,26 3 juillet 10,12

Crescent Insurance Company vs. M. Baker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,301.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Henry H Baker, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toute la moitié de l'îlot numéro vingt-six sur le plan original de Faubourg Delaronde, connu aujourd'hui sous le nom de Faubourg Lafayette, et sur le nouveau plan de la ville de Jeff rson, maintenant Sixième District de cette ville, borné par les rues Bruxel, Derbigny, Canal et Athénée, et formant le lot de coin à l'avenue Peters et composé des lots numéros sept, huit, neuf, dix, onze, douze, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et un, chacun des lots numéros six et dix-neuf, et mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Chestant, la même façade sur la ligne qui les sépare de l'autre moitié du dit lot et contiennent, chacun, cent soixante pieds de rue Octavie et une façade de cent soixante deux pieds ne pouce sur l'Avenue Peters. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par la défenderesse de cette affaire de Mme V. H. Merwin, par acte passé pardevant Chas. W. Christy, notaire en cette ville, le 4 août 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 juin—10, 17, 24—1, 8, 12 juil.

John Trisconi versus la succession de John Seaman (ou Scanlon).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,279—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-dessous désignés, le SAMEDI, 5 juillet 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une machine, bouilloire et accessoires, un sport si, dans la cuisine de John Clark, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

24juin—24 1 5 juil

VENTE DE CONSTABLE.

F. O. Peyroux vs. Médard Ply.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères, en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti dans la Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 14 Juillet 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de James H. Lynch, défendeur faillite dans l'affaire Henry Lynch versus le Morgan Louisiana and Texas Rail Road and Steamship Company, comme cessionnaire de Wm. Wolf, No 6,401 du Docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

10 juin—10 17 24 juil 1 5 12

Succession de Catherine Wolf, femme décédée de David Hasse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,458—Division D—Attendu que Benjamin Wolf alias Hansel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Wolf, femme décédée de David Hasse, décédée intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils auront, pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 juil—2,6,11

Succession de Mme Vve Adolphe Levieil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,097 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dits jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Lynch, veuve de Patrick James Courtney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 juil—2,6,11

Succession de Mme Mary Corcoran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,711—Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Corcoran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 juillet—2,6,11

Succession de Clothilde Bobillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,699—Division A. —Attendu que Ernest Bobillot a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Clothilde Bobillot, décédée intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 juillet—2,6,11

Succession de Frédérick Hottinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,861—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy B. Armstrong, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

29 juin—28—1,6 juil

Succession de Catherine Wolf, femme décédée de David Hasse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,458—Division D—Attendu que Benjamin Wolf alias Hansel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Wolf, femme décédée de David Hasse, décédée intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 juil—2,6,11

Succession de Mme Mary Corcoran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,711—Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Corcoran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 juillet—2,6,11

Succession de Clothilde Bobillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,699—Division A. —Attendu que Ernest Bobillot a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Clothilde Bobillot, décédée intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 juillet—2,6,11

Succession de Patrick James Courtney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,226—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Lynch, veuve de Patrick James Courtney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 juin—25,30—4 juil

Avis aux Créanciers.

Edward de Lassac vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9,676—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de Edward de Lassac et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Levy, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

4 juil—4,8,13

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Brulatour & Cie. et P. E. Brulatour, individuellement, vs. leurs créanciers—No 11,701, Division B.

ORDRE DE COUR — Cession des propriétés des pétitionnaires à la raison sociale de P. E. Brulatour & Cie, composée de Pierre Ernest Brulatour, Thomas Brulatour et Emile D. Nerée, et aussi la cession des propriétés de Pierre Ernest Brulatour, individuellement, sont par le présent acceptées par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné que l'assemblée soit convoquée et tenue pardevant Jules F. Mouler, Esq, notaire, le LUNDI, 14me jour d'août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires soient suspendues; et que J. Ad. Rosier, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents et ceux qui ne...

Nouvelle Orléans, 27 juin 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

4juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

I. N. Baker — No 11,681.
contre
Ses Créanciers. — Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Isaac N. Baker, soit convoquée et s'it lui pardevant Michael Gernon, notaire, SAMEDI, le 19ème jour de juillet 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le dit pétitionnaire, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues; et que Girault Fargar, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 16 juin 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.

17 juin—3f

Succession de Mme Philipina Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11,385—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy E. Chatellier, veuve de E. Ségurdan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

4juil—4, 8, 12.

Succession de Paul Chatellier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,453 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy E. Chatellier, veuve de E. Ségurdan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

4juil—4, 8, 12.

Succession de Mme Vve Adolphe Levieil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,097 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dits jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. G. Durel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 juil—2,6,11

Succession de Charles T. Vicellio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,470 — Division D — Attendu que Charles T. Vicellio, décédé intestat, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles T. Vicellio, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 juil—2,6,11

Succession de Mme Mary Corcoran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,711—Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Corcoran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

2 juillet—2,6,11

Succession de Clothilde Bobillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,699—Division A. —Attendu que Ernest Bobillot a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Clothilde Bobillot, décédée intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

29 juin—29,—8, 8 juil.

Succession de Johnson Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,296—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy B. Armstrong, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28 juin—28—1,6 juil

Succession de Catherine Wolf, femme décédée de David Hasse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,458—Division D—Attendu que Benjamin Wolf alias Hansel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Wolf, femme décédée de David Hasse, décédée intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pourquoi il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 juin—26 1 5 juil

Succession de Patrick James Courtney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,226—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dits jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Lynch, veuve de Patrick James Courtney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25 juin—25,30—4 juil

Avis aux Créanciers.

Edward de Lassac vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9,676—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de Edward de Lassac et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Levy, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

4 juil—4,8,13

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Brulatour & Cie. et P. E. Brulatour, individuellement, vs. leurs créanciers—No 11,701, Division B.

ORDRE DE COUR — Cession des propriétés des pétitionnaires à la raison sociale de P. E. Brulatour & Cie, composée de Pierre Ernest Brulatour, Thomas Brulatour et Emile D. Nerée, et aussi la cession des propriétés de Pierre Ernest Brulatour, individuellement, sont par le présent acceptées par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné que l'assemblée soit convoquée et tenue pardevant Jules F. Mouler, Esq, notaire, le LUNDI, 14me jour d'août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires soient suspendues; et que J. Ad. Rosier, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents et ceux qui ne...

Nouvelle Orléans, 27 juin 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

4juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Samuel Laycock — No 11,674
contre
ses créanciers. — Division B.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du pétitionnaire, Samuel Laycock est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue, en cette ville, pardevant James Fahy, notaire, le SAMEDI, 5 juillet 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit Samuel Laycock et pour élire un syndic. Et en attendant, toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Nlle-Orléans, 23 juin 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN,
24 juin—3f en j10 jrs Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d' O léans.

Wm Spreen & Cie. vs. leurs créanciers—No. 11,530—Division B.

ORDRE DE COUR—Que la demande pour un répis soit ici enregistrée, qu'une assemblée des créanciers de Wm Spreen & Cie. soit tenue pardevant E. A. Peyroux, Esq, notaire en cette ville, le 7me jour de juillet 1884, à 11 heures a m, et que la Mme Ruth, Esq, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre les parties et les biens des dits Wm Spreen & Cie soient suspendues.

Nlle-Orléans, 3 juin 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-greffier.

4juin—3